



Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

C.D. DE
CHATEAUDUN



UN HOMME PREVENU EN VAUT DEUX !

Une mutation du Quartier Disciplinaire vers le Quartier d'Isolement était prévue ce samedi 13 mai.

Le détenu, étant connu pour de multiples faits de violences physiques et verbales dans d'autres établissements, une stratégie spécifique a été conjointement élaborée avec les brigades ELSP et UDV qui, ensemble, ont parfaitement déjoué les intentions de ce détenu. En effet, lorsque le détenu a remarqué qu'il n'y avait aucun officier ni aucun membre de la Direction présents, il a menacé le gradé de roulement ainsi que le gradé d'astreinte.

C'est à ce moment que les brigades sont intervenues, le détenu a alors tenté de se retrancher dans sa cellule afin de rendre sa maîtrise plus complexe. Le détenu proclamait haut et fort que personne ne s'opposerait à lui.

Il a d'ailleurs été virulent lorsqu'il essayait de rentrer en cellule en blessant 3 de nos collègues dont un avec un accident de travail de 8 jours ! Espérons que cet incident lui ouvre les yeux sur le fait qu'il est un détenu comme un autre...

La brigade lui a également retiré sa chevalière qu'il aimait tant exhiber fièrement. Selon les dires du détenu, aucun établissement n'avait osé essayer de lui enlever. C'est chose faite !

**Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s
Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s**

C.D. DE
CHATEAUDUN

MMA ZÉRO TRACAS ZÉRO BLABLA !!

Depuis tout juste un mois, le CD de CHATEAUDUN se trouve confronté à une problématique vis à vis d'un molosse arrivant en MOS. Dès son arrivée, malgré la présence des ERIS, il refuse catégoriquement la prise des empreintes au motif de ne pas vouloir effectuer sa peine sur cet établissement.

Un bref passage au Q.D., puis affecté au bâtiment D au quartier arrivant, ce détenu ne cesse de mettre en œuvre sa propre politique au sein de l'établissement. Il affirme vouloir et pouvoir tout mettre en œuvre pour faire l'objet d'un transfert, se vantant de connaître avec exactitude le nombre d'agents en poste dans ce bâtiment et être en mesure de frapper, là où ça fait mal, le week-end bien évidemment...

Multipliant les refus de réintégrer et des nombreuses provocations et menaces, celui-ci perturbe quotidiennement le bon fonctionnement de l'établissement. Suite aux observations et les CRP, les Surveillants ont pour consigne une ouverture à 2 pour celui qui arbore une jolie chevalière en or...

Devenu un véritable casse-tête, cette personne détenue n'est clairement pas adaptée à une détention classique.

Pour le SPS, il est urgent de demander un transfert disciplinaire, une mesure urgente et hautement nécessaire afin d'éviter l'incident suprême tant annoncé par le personnel mais aussi par ce détenu!

Le SPS a alerté le chef d'établissement lequel a réagi immédiatement en renforçant toute ouverture de cellule de ce provocateur qui joue sur son passé dans les cages octogonales de MMA.

Le SPS, 100% Surveillant(e)s, 100% Indépendant !

Le 21 avril 2023, le bureau local.

Mail : sps-cpos@outlook.fr site internet : www.sps-penitentiaire.fr

Le SPS félicite tous les surveillants acteurs de cette intervention qui ont fait preuve d'un professionnalisme sans faille au vu des antécédents de ce détenu.

Le SPS souhaite une guérison rapide aux agents touchés et soutient les agents dans les différentes démarches judiciaires et administratives qu'ils entreprendront.

Le SPS réitère et exige le transfert de ce détenu qui n'a clairement jamais eu sa place dans notre établissement au vu de son comportement (*voir tract intitulé « MMA zéro tracas zéro blabla !! »*)

Lors de son arrivé au CD, celui-ci était accompagné des ERIS. Pourquoi n'a-t-il pas été placé au Quartier UDV directement?

Doit-on parler de sa famille qui est venu hier devant l'établissement ? Doit-on parler du transfert médical fait par les LSP et les gendarmes ?

Le SPS, 100% Surveillant(e)s, 100% Indépendant !

Le 16 mai 2023, le bureau local.

Mail : sps-cpos@outlook.fr site internet : www.sps-penitentiaire.fr